

Paie CBRH

Plan de paie 24/05/2019

■ Plan de paie 24/05/2019

■ Sommaire

1. PREAMBULE	5
Plan de paie.....	5
Informations.....	5
Préconisation	5
2. DSN.....	7
Organismes.....	7
Codes IDCC	7
3. RSA	8
4. TEMPS PARTIEL COTISANT TEMPS PLEIN.....	9
Profils.....	9
Prise en charge des cotisations salariales par l'employeur	9
5. REDUCTION GENERALE DE COTISATIONS ET AUTRES CAISSES DE RETRAITE ...	10
Profils.....	10
Cotisations.....	13
6. REDUCTION LODEOM	15
Cumul.....	15
Profils.....	15
Cotisations.....	15
Complément maladie.....	16
Complément AF	16
7. HEURES SUPPLEMENTAIRES/COMPLEMENTAIRES.....	18
8. CEG - CONTRIBUTION D'EQUILIBRE GENERAL	19
9. AIDE A DOMICILE	20

Taux réduction heures supplémentaires	20
Réduction Retraite MSA	20
Accident du travail	20
Réduction maladie PS service à la personne et aide à domicile	21
Rémunérations.....	21
10. CICE.....	22
11. APPRENTI.....	23
Réduction Patronale tot 01/2019 + CP	23
Assiette versement transport et FNAL	23
Régime général.....	23
MSA	24
12. CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	25
13. CITS.....	26
14. TAXE SUR LES SALAIRES	27
15. PROFILS	28
16. PLAN DE PAIE	30
Maladie supplémentaire Alsace-Moselle apprenti	30
Prime de bilan.....	30
Taux contribution assurance chômage AEM	30
17. PLAN DE PAIE DU 23 AVRIL 2019	31
DSN.....	31
Organismes	31
Réduction LODEOM	34
Principes juridiques.....	34
Paramétrages.....	36
Profils	40
Consignes déclaratives	41
Réduction Aide à domicile	41
Champ d'application	41
Paramétrages.....	42
Eléments nationaux.....	42
Principe de fonctionnement.....	52

Heures complémentaires.....	52
Assiette sur le PMSS en cas d'entrée/sortie	56
Elément national	56
Variable de paie.....	57
Plan de paie.....	58
Complément maladie part patronale.....	58
Assiette versement transport et FNAL plus de 20 salariés.....	58
APECITA	59
Codifications DUCS.....	59
Entreprise de plus de 20 salariés.....	59

1. Préambule

Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **24052019, 0001**.

Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de paie CBRH ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour à compter du plan de paie du 1^{er} octobre 2018.

Préconisation

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1
Acquis
Pris

Absence 2
Acquis
Pris

Absence 3
Acquis
Pris

Absence 4
Acquis
Pris

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées

Rémunération 01 Brut avant abattement

Repas pris Montant rémunération 0500

Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Eléments du bulletin

Gestion des niveaux et des éléments dossier

Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes

Gestion des alertes de paie

Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques

Mode d'impression des rubriques
Détail / libellé historique

Cumul édité en bas de bulletin

Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1
Libellé

Champ 2
Libellé

Champ 3
Libellé

Calendrier

Edité en Gestion en jours

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans

Nb de zones libres combo 0

Nb de zones libres montant 0

eMail

eMail envoyé via Serveur

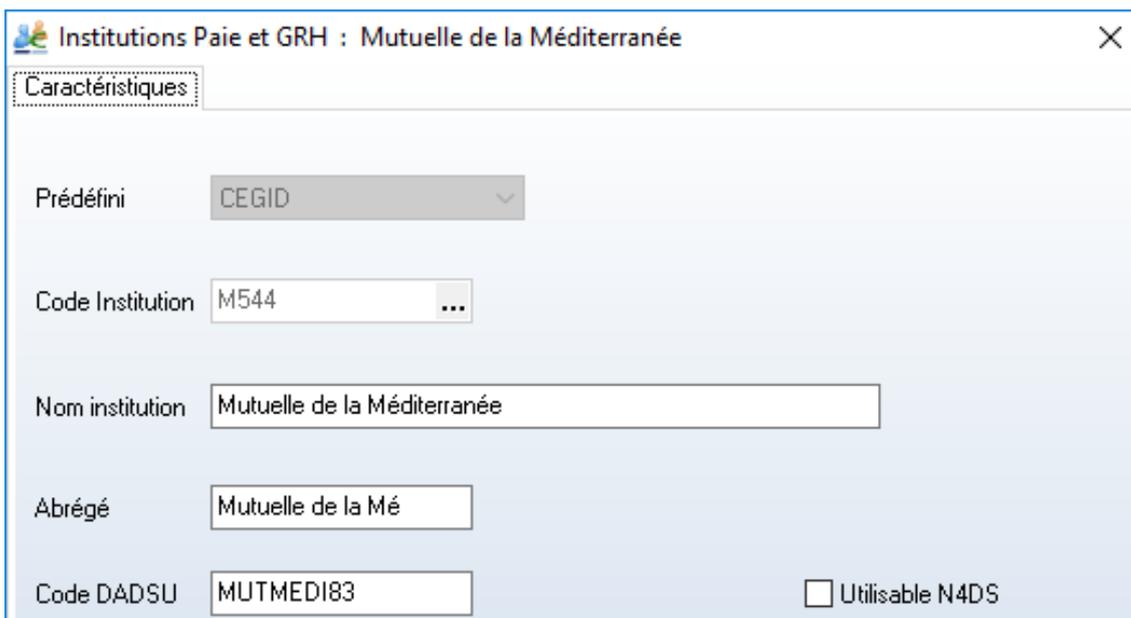
Suffixe date sur le nom des fichiers de virement

Virement SEPA US

2. DSN

Organismes

Ajout de l'organisme M544 « Mutuelle de la Méditerranée »



Le code délégataire DPESE1 est déjà présent via l'organisme X194 « HOLDING PESENTI »

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p19v01/>

Codes IDCC

Mise à jour des codes IDCC au 19 avril 2019 :

- 3220 Convention collective nationale des offices publics de l'habitat
- 3224 Convention collective nationale de la distribution des papiers-cartons commerce de gros
- 3227 Convention collective nationale des industries de la fabrication de la chaux
- 3228 Convention collective nationale du groupement des armateurs de service de passages d'eau - personnel navigant
- 3230 Convention collective nationale de la presse d'information spécialisée
- 5025 Statut des personnels des organismes de développement économique
- 5620 Convention d'entreprise Messageries Lyonnaises de presse
- 5635 Accords-convention d'entreprise TV5 Monde
- 7023 Convention collective nationale des entreprises agricoles de déshydratation
- 8416 Convention collective régionale de polyculture Lorraine

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p19v01/>

3. RSA

Mise à jour de la valeur du RSA au 01/04/2019

Eléments nationaux : RSA ✕

Caractéristiques **Commentaire**

Prédéfini	CEGID ▼
Code	0014
Libellé	RSA
Date de validité	01 avr. 2019
Libellé abrégé	RSA
Valeur	559,7400
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général ▼
Convention collective	Toutes les conventions ▼
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Décret n°2019-400 du 2 mai 2019 au JO du 3 mai 2019

4. Temps partiel Cotisant Temps plein

Pour les salariés à temps partiel, il est possible d'opter pour un calcul des cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire à temps plein. Il en va de même pour les cotisations de retraite complémentaire.

Le calcul des cotisations sur le salaire à temps plein a pour but de permettre aux intéressés de maintenir le niveau de leur retraite. Il n'a pas d'incidence sur la qualité de salarié à temps partiel. Ces cotisants particuliers sont notamment décomptés dans les effectifs conformément aux règles habituelles.

Profils

Apport des profils de type « Temps partiel » suivants :

Profil	Libellé
990	Temps partiel retraite salaire/tps
992	NC Tps Partiel complément Tps Plein
994	Cadre Tps Partiel comp. Tps Plein
996	Article 36 Temps partiel complément

Prise en charge des cotisations salariales par l'employeur

S'il le souhaite, l'employeur peut prendre en charge tout ou partie de la part salariale de la cotisation assurance vieillesse assise sur le supplément d'assiette. Cette prise en charge n'est pas assimilable à une rémunération. Elle n'est donc pas soumise aux charges sociales.

En cas de prise en charge des cotisations salariales par l'employeur, vous avez la possibilité de dupliquer l'élément national 0682 « Prise en charge employeur Retraite » avec la valeur 1.

🏠 Eléments nationaux : Prise en charge employeur

Caractéristiques	Commentaire
Prédéfini	CEGID
Code	0682
Libellé	Prise en charge employeur
Date de validité	01 janv. 2010
Libellé abrégé	Prise en charge e
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

5. Réduction générale de cotisations et autres caisses de retraite

Ajout des profils de réduction Fillon/CICE suivants pour vous permettre de gérer la réduction générale de cotisations en présence de 2 caisses de retraite.

Profils

LX0 « Réd. générale Cas Général ARRCO 2 »

Nature	Code	Liste des Rubriques Associées		Imprimable	Prédéfini
		Libellé			
Rémunération	9700	Limite 1 SMIC antérieure			CEGID
Rémunération	9702	BRUT réduction antérieur			CEGID
Rémunération	9704	Limite 1.6 SMIC Antérieure			CEGID
Rémunération	9706	Brut PAIE EN COURS			CEGID
Rémunération	9708	Brut habituel PAIE EN COURS			CEGID
Rémunération	9710	Rém non impactée PAIE EN COURS			CEGID
Rémunération	9712	Brut hors rém non impactées			CEGID
Rémunération	9714	Brut habituel hors rém non impactée			CEGID
Rémunération	9716	SMIC hors absence			CEGID
Rémunération	9718	Nombre d'hs/hc			CEGID
Rémunération	9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours			CEGID
Rémunération	9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours			CEGID
Rémunération	9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours			CEGID
Base de cotisation	0052	Smic loi Fillon			CEGID
Base de cotisation	0054	Brut loi Fillon			CEGID
Cotisation	00A0	Limite 1.6 SMIC Paie en cours			CEGID
Cotisation	00A2	Limite 1 SMIC Contrat en cours			CEGID
Cotisation	00A4	BRUT Fillon Contrat en cours			CEGID
Cotisation	00A6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours			CEGID
Cotisation	9700	Taux coefficient URSSAF			CEGID
Cotisation	9704	Taux coefficient Chômage			CEGID
Cotisation	9706	Taux coefficient Retraite ARRCO 2			CEGID
Cotisation	9740	Réduction patronale mensuelle			CEGID
Cotisation	9742	Réduction patronale 2019 annuelle			CEGID
Cotisation	9750	Réduction générale URSSAF	✓		CEGID
Cotisation	9752	Réduction générale URSSAF	✓		CEGID
Cotisation	9754	Réduction patronale annuelle			CEGID
Cotisation	9756	Régul. réduction générale URSSAF	✓		CEGID
Cotisation	9758	Régul. réduction générale URSSAF	✓		CEGID
Cotisation	9760	Réduction générale Pôle Emploi	✓		CEGID
Cotisation	9762	Réduction Pôle Emploi annuelle			CEGID
Cotisation	9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi	✓		CEGID
Cotisation	97C0	Réduction générale retraite	✓		CEGID
Cotisation	97C2	Réduction retraite annuelle			CEGID
Cotisation	97C4	Régularisation réduction retraite	✓		CEGID

LX2 « Réd. générale cas gén. CP ARRCO 2 »

Nature	Code	Liste des Rubriques Associées		Imprimable	Prédéfini
		Libellé			
Rémunération	9700	Limite 1 SMIC antérieure			CEGID
Rémunération	9702	BRUT réduction antérieur			CEGID
Rémunération	9704	Limite 1.6 SMIC Antérieure			CEGID
Rémunération	9706	Brut PAIE EN COUR S			CEGID
Rémunération	9708	Brut habituel PAIE EN COUR S			CEGID
Rémunération	9710	Rém non impactée PAIE EN COUR S			CEGID
Rémunération	9712	Brut hors rém non impactées			CEGID
Rémunération	9714	Brut habituel hors rém non impactée			CEGID
Rémunération	9716	SMIC hors absence			CEGID
Rémunération	9718	Nombre d'hs/hc			CEGID
Rémunération	9720	Majo SMIC H S/HC Paie en cours			CEGID
Rémunération	9722	SMIC hors H S/HC Paie en cours			CEGID
Rémunération	9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours			CEGID
Base de cotisation	0052	Smic loi Fillon			CEGID
Base de cotisation	0054	Brut loi Fillon			CEGID
Base de cotisation	1004	Base FINAL/Trspt Caisse Congés			CEGID
Cotisation	0084	Numérateur Fillon Caisse CP			CEGID
Cotisation	0086	Dénominateur Fillon Caisse CP			CEGID
Cotisation	00A0	Limite 1.6 SMIC Paie en cours			CEGID
Cotisation	00A2	Limite 1 SMIC Contrat en cours			CEGID
Cotisation	00A4	BRUT Fillon Contrat en cours			CEGID
Cotisation	00A6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours			CEGID
Cotisation	9700	Taux coefficient UR SSAF			CEGID
Cotisation	9704	Taux coefficient Chômage			CEGID
Cotisation	9706	Taux coefficient Retraite ARRCO 2			CEGID
Cotisation	9740	Réduction patronale mensuelle			CEGID
Cotisation	9742	Réduction patronale 2019 annuelle			CEGID
Cotisation	9750	Réduction générale UR SSAF	✓		CEGID
Cotisation	9752	Réduction générale UR SSAF	✓		CEGID
Cotisation	9754	Réduction patronale annuelle			CEGID
Cotisation	9756	Régul. réduction générale UR SSAF	✓		CEGID
Cotisation	9758	Régul. réduction générale UR SSAF	✓		CEGID
Cotisation	9760	Réduction générale Pôle Emploi	✓		CEGID
Cotisation	9762	Réduction Pôle Emploi annuelle			CEGID
Cotisation	9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi	✓		CEGID
Cotisation	97C0	Réduction générale retraite	✓		CEGID
Cotisation	97C2	Réduction retraite annuelle			CEGID
Cotisation	97C4	Régularisation réduction retraite	✓		CEGID

Nombre de rubrique : 38 Profil : LX2 Réd. générale cas gén. CP ARRCO :

Les profils LX0 et LX2 concerne les cas où la prise en compte des contributions Assurance chômage est au 1^{er} octobre 2019.

LY0 « Réd.Patronale tot. 01/2019 ARRCO 2 »

Nature	Code	Liste des Rubriques Associées	
		Libellé	Imprimable
Rémunération	9700	Limite 1 SMIC antérieure	CEGID
Rémunération	9702	BRUT réduction antérieur	CEGID
Rémunération	9704	Limite 1.6 SMIC Antérieure	CEGID
Rémunération	9706	Brut PAIE EN COUR S	CEGID
Rémunération	9708	Brut habituel PAIE EN COUR S	CEGID
Rémunération	9710	Rém non impactée PAIE EN COUR S	CEGID
Rémunération	9712	Brut hors rém non impactées	CEGID
Rémunération	9714	Brut habituel hors rém non impactée	CEGID
Rémunération	9716	SMIC hors absence	CEGID
Rémunération	9718	Nombre d'hs/hc	CEGID
Rémunération	9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours	CEGID
Rémunération	9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours	CEGID
Rémunération	9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours	CEGID
Base de cotisation	0052	Smic loi Fillon	CEGID
Base de cotisation	0054	Brut loi Fillon	CEGID
Cotisation	00A0	Limite 1.6 SMIC Paie en cours	CEGID
Cotisation	00A2	Limite 1 SMIC Contrat en cours	CEGID
Cotisation	00A4	BRUT Fillon Contrat en cours	CEGID
Cotisation	00A6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours	CEGID
Cotisation	9700	Taux coefficient UR SSAF	CEGID
Cotisation	9702	Taux coefficient Chômage	CEGID
Cotisation	9706	Taux coefficient Retraite ARRCO 2	CEGID
Cotisation	9740	Réduction patronale mensuelle	CEGID
Cotisation	9742	Réduction patronale 2019 annuelle	CEGID
Cotisation	9744	Réduction générale UR SSAF	✓ CEGID
Cotisation	9746	Réduction annuelle	CEGID
Cotisation	9748	Régul. réduction générale UR SSAF	✓ CEGID
Cotisation	97C0	Réduction générale retraite	✓ CEGID
Cotisation	97C2	Réduction retraite annuelle	CEGID
Cotisation	97C4	Régularisation réduction retraite	✓ CEGID

Le profil LY0 concerne les cas dérogatoires (exemple, apprenti, contrat de professionnalisation,...).

Ces profils vous apportent 3 nouvelles cotisations pour gérer la réduction générale de cotisations pour la partie retraite sur un organisme autres que l'ARRCO (code 004).

Cotisations

97C0 « Réduction générale retraite »

Cotisations : 97C0 Réduction générale retraite
✕

Caractéristiques
Calcul
Etats
DSN

Prédéfini	CEGID	Code	97C0
Libellé	Réduction générale retraite		
Nature	Cotisation	Thème	Réduction déduction
Nom court	Réduction général	<input type="checkbox"/> Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois	
Organisme	ARRCO 2	<input checked="" type="checkbox"/> Rubrique imprimable sur le bulletin	
Activité	<Toutes>	Critère d'application	CK12

Validité

Du	<<Aucun>>	Au	<<Aucun>>
Mois	<<Aucun>>	Mois	<<Aucun>>
Mois	<<Aucun>>	Mois	<<Aucun>>

Bulletin simplifié	Code de regroupement	500	Exonérations de cotisations employeur
Theme	EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR		

97C2 « Réduction retraite annuelle »

Cotisations : 97C2 Réduction retraite annuelle

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 97C2

Libellé: Réduction retraite annuelle

Nature: Cotisation Thème: Réduction déduction

Nom court: Réduction retrait Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CK12

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

97C4 « Régul. Réduction générale retraite »

Cotisations : 97C4 Régularisation réduction retraite

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 97C4

Libellé: Régularisation réduction retraite

Nature: Cotisation Thème: Réduction déduction

Nom court: Régularisation ré Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: ARRCO 2 Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CK12

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Base : VP 1700 se déclenche uniquement en cas de brut négatif.

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 510 Exonérations de cotisations employeur - Régularisation

Theme: EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR

6. Réduction LODEOM

Cumul

Retrait du cumul ZC0 « Réduction LODEOM URSSAF » des rubriques de cotisations 5872 « Réduction dégr. DOM sectorielle » et 5874 « Réduction dégr. DOM sectorielle » car il était en trop.

Profils

Nous avons constaté une inversion de rubriques dans les profils entre le barème de « compétitivité renforcée » et le barème « Innovation et croissance » qui vous obligeaient à modifier le profil utilisé.

Aussi, pour éviter cela, nous corrigeons :

- Modification des libellés des profils qui deviennent :
 - 388 « Réduction DOM Compétitivité » au lieu de « Réduction DOM – 11 »
 - 390 « Réduction DOM compétitivité renforcée » au lieu de « Réduction DOM + 11 »
 - 392 « Réduction DOM Innovation et croissance » au lieu de « Réduction DOM renforcée »
- Retrait des cotisations 9804 et 9806 du profil 390 ; elles sont remplacées par les cotisations 9808 et 9810.
- Retrait des cotisations 9808 et 9810 du profil 392 ; elles sont remplacées par les cotisations 9804 et 9806.

Cotisations

Les cotisations sont renommées ainsi :

Cotisation	Libellé	Prédéfini
9800	Réd. dégressive DOM compétitivité	CEGID
9802	Réd dégressive DOM compétitivité an	CEGID
9804	Réduction dégr DOM Innovation	CEGID
9806	Réduction dégr DOM Innovation an	CEGID
9808	Réduction dégressive DOM renforcée	CEGID
9810	Réd dégressive DOM renforcée an	CEGID
9812	Réd. dégressive DOM compétitivité	CEGID
9814	Réd. dégressive DOM compétitivit an	CEGID
9816	Régul Réduction dégressive DOM	CEGID
9818	Réduction dégressive DOM renforcée	CEGID
9820	Rédu. dégressive DOM renforcée an	CEGID
9822	Régul Réd dégressive DOM renforcée	CEGID
9824	Réduction dégressive DOM Innovation	CEGID
9826	Réduction dégressive DOM Innovation	CEGID
9828	Régul Réd dégressive DOM Innovation	CEGID

Si vous n'avez pas modifié vos profils, les régularisations s'effectueront automatiquement.

Complément maladie

Modification de la variable de paie CH90 « Limite SMIC 2.5 » servant au calcul de la limite du complément maladie :

Variable : CH90 Limite SMIC 2.5

Prédéfini	CEGID		
Code	CH90		
Libellé	Limite SMIC 2.5	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base		Base	Opérateur
Variables de paie	9118 ...	SMIC AF annuel	*
Valeur (coef, taux, quantité)	2.5		*
Variables de paie	CH58 ...	Déclenchement SMIC LODEOM 2	+
Valeur (coef, taux, quantité)	2.5		*
Variables de paie	CH56 ...	Déclenchement SMIC LODEOM 1	*
Variables de paie	CL04 ...	SMIC LODEOM contrat ZC2	+
Variables de paie	CKM6 ...	SMIC Aide à dom contrat (ZB2)	*
Valeur (coef, taux, quantité)	2.5		FIN

Cette modification permet de calculer la limite en fonction de la réduction concernée. Cela évite les doublons, si vous aviez insérer la rubrique 0052 « SMIC Fillon » auparavant.

Complément AF

Modification de la variable de paie 1586 « Limite SMIC 3.5 » servant au calcul de la limite du complément maladie :

Variable : 1586 Limite SMIC 3.5 x

Prédéfini	CEGID		
Code	1586		
Libellé	Limite SMIC 3.5	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base		Base	Opérateur
Variables de paie	1718 ...	Smic fillon Annuel	*
Valeur (coef, taux, quantité)	3.5		*
Variables de paie	CH58 ...	Déclenchement SMIC LODEOM 2	+
Valeur (coef, taux, quantité)	3.5		*
Variables de paie	CL04 ...	SMIC LODEOM contrat ZC2	*
Variables de paie	CH56 ...	Déclenchement SMIC LODEOM 1	+
Variables de paie	2962 ...	Smic Ex Fill/CICE glissant Ct cours	*
Valeur (coef, taux, quantité)	3.5		+
Variables de paie	CKM6 ...	SMIC Aide à dom contrat (ZB2)	*
Valeur (coef, taux, quantité)	3.5		FIN

Cette modification permet de calculer la limite en fonction de la réduction concernée. Cela évite les doublons, si vous aviez insérer la rubrique 0052 « SMIC Fillon » auparavant.

7. Heures supplémentaires/complémentaires

Les rubriques d'heures supplémentaires et/ou complémentaires suivantes étant par nature aléatoire, elles n'alimentent plus le cumul 12 « Base CP maintien ».

En effet, on ne maintient que ce que le salarié aurait réalisé s'il avait travaillé.

Rémunération	Libellé
2014	Heures complémentaires
2016	Heures supplémentaires 25 %
2018	Heures supplémentaires 50%
2022	Heures supplémentaires 10 %
2024	Heures supplémentaires 20 %
2026	Heures supplémentaires 25 %
2028	Heures supplémentaires 50%
2030	Heures complémentaires
2150	Heures supplémentaires au delà 25%
2152	Heures supplémentaires au delà 50%

8. CEG - Contribution d'équilibre général

Afin de permettre de gérer les cas où la répartition est différente entre la T1 et la T2 nous procédons aux modifications suivantes :

Création de l'élément national 8844 « Contrib. équi. général CEG T2 rép »

Modification de la variable CGC4 « CEG taux T2 PP » présente dans les cotisations CEG non cadres et cadres :

Variable : CGC4 CEG taux T2 PP

Type de base	Base	Opérateur
Eléments nationaux	8716 ...	Contrib. equi. générale CEG T2
Eléments nationaux	8844 ...	Contrib. équi. général CEG T2 rép
Valeur (coef, taux, quantité)	100	FIN

Ainsi dans les cas concernés, il suffira de dupliquer l'élément national 8844 avec la bonne valeur.

9. Aide à domicile

Taux réduction heures supplémentaires

Ajout de la tranche 1 de la rubrique de base 1442 « Base aide à domicile » dans la variable de paie CG38 « Tranche 1 Base SS » : cela permet de calculer correctement le taux de la réduction salariale en cas d'heures supplémentaires.

Variable : CG38 Tranche 1 Base SS

Prédéfini	CEGID		
Code	CG38		
Libellé	Tranche 1 Base SS	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base	Base	Opérateur
Tranche 1 rubrique de base	1000 ...	Base SS
Tranche 1 rubrique de base	1002 ...	Base aide à domicile autres publics
Tranche 1 rubrique de base	1012 ...	Base SS spectacle
Tranche 1 rubrique de base	0982 ...	Base apprenti > 0.79 SMIC
Tranche 1 rubrique de base	1442 ...	Base aide à domicile

Réduction Retraite MSA

Correction des onglets DSN des cotisations 9720 « Réduction MSA Retraite » et 9724 « Régularisation Réduc. Retraite MSA » qui deviennent :

Cotisations : 9724 Régularisation Réduc. Retraite MSA

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	106 -Réduction générale des cotisations patronales Agirc-Arrco
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

Accident du travail

La cotisation 2724 « Accident du travail » est désactivée par la mise en place d'un critère d'application, la variable de paie CKU8 « Décl. aide domicile 2019 ».

Réduction maladie PS service à la personne et aide à domicile

Retrait de l'organisme URSSAF des cotisations 53P4 « Réduction Maladie PS Service » et 53P6 « Réduction Maladie PS Aide dom ».

Rémunérations

Ajout des rubriques de calcul intermédiaire 9700 à 9726 car elles étaient manquantes dans le profil 418 « Aide à domicile + réduction fillon +20 »

10. CICE

Le CTP 400 « Crédit d'impôt compétitivité emploi » étant supprimé par l'URSSAF (<http://www.dsn-info.fr/documentation/declarer-cotisations-urssaf-en-dsn.pdf>), nous retirons les rubriques suivantes des profils :

- Rémunérations :

Rémunération	Libellé
9980	Elts Rémunération à déduire du CICE
9994	Paies aux Contrats Gestion du CICE
9996	Smic reconstituer Base CICE

- Cotisations

Cotisation	Libellé
0042	Rémunérations non éligibles CICE
0046	Smic Réf.CICE exclus loi Fillon
0056	Smic Ant.Réf.CICE exclus loi Fillon
0058	Rémunération CICE Mensuelle
9994	Assiette déclarative CICE Paies CT
9996	Assiette déclarative CICE
9998	Régul. Assiette CICE Paie aux CT
99M4	Assiette déclarative CICE Paies CT
99M6	MSA Assiette déclarative CICE
99M8	Régul Assiette CICE Paie aux Ct MSA

11. Apprenti

Réduction Patronale tot 01/2019 + CP

Ajout de la base de cotisation 1004 « Base FNAL/Trspt Caisse Congés » dans le profil LU2 « Réduc. Patronale tot 01/2019 + CP » car elle était manquante.

Assiette versement transport et FNAL

Correction de la variable de paie 1104 « Test Majo.Fnal /Transpt Tot. BTP » qui devient :

Variable : 1104 Test Majo.Fnal /Transpt Tot. BTP

Prédéfini	CEGID		
Code	1104		
Libellé	Test Majo.Fnal /Transpt Tot. BTP	Nature	Test
Thème	Calcul de la paie		

Test Bloc Note

Si Base d'une rubrique de t 1004 ... Base FNAL/Trspt Ca <> ... Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors Variables de paie 3656 ... Base FNAL/VT norm * ... Eléments nationaux 0058 ... Majorat.Fnal/BTP

FIN

Sinon Variables de paie 3656 ... Base FNAL/VT norm FIN

L'assiette était toujours majorée de 11.5%.

Régime général

Les codes types de personnel (CTP) 161 « AT APPRENTIS LOI 1979 », 701 « APPRENTIS LOI 1987 AVEC AT » et 705 « APPRENTIS LOI 87 AVEC AT » sont supprimés (<http://www.dsn-info.fr/documentation/declarer-cotisations-urssaf-en-dsn.pdf>).

Les cotisations suivantes sont retirées des profils :

- CTP 161 : 4410 « Acc. du travail Apprenti »
- CTP 701 : 4412 « Acc. du travail Apprenti », 4984 « FNAL Tot. App. 10à19 (1987 avec AT) » et 5800 « Contrib. solidarité apprenti »

- CTP 705 : 4414 « Acc. du travail (App.1987 avec AT) », 4986 « FNAL Tot. App. 20 &+(1987 avec AT) », 4988 « FNAL Tot. App. 20 &+ (1987 avec AT) » et 5802 « Contrib. solidarité apprenti »

MSA

Les cotisations suivantes sont retirées des profils :

- 44T0 « Acc. du travail Apprenti MSA »
- 49T0 « FNAL TA Apprenti MSA »
- 49T2 « FNAL Apprenti +20 MSA »
- 57T2 « Contrib. solidarité apprenti MSA »

12. Contrat de professionnalisation

Les codes types de personnel (CTP) 456 « CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION » et 963 « CONT.PROFESSIONNALISATION AVEC AT » sont supprimés (<http://www.dsn-info.fr/documentation/declarer-cotisations-urssaf-en-dsn.pdf>).

Les profils 296 « Contrat de professionnalisation » et 350 « Contrat prof. taux AT >45 ans » sont fermés au niveau CEGID.

13. CITS

Les rubriques de cotisation ci-dessous sont retirées des profils.

Cotisation	Libellé
9930	Rémunération CITS Mensuelle
9932	CITS Ass. déclarative antérieure
9934	CITS Ass. Contrat antérieure
9936	CITS Ass. Contrat en cours
9938	CITS Ass. déclarative
9940	CITS Ass. déclarative MSA

14. Taxe sur les salaires

La rubrique de base 1500 « Base taxe sur les salaires » n'étant plus utilisée dans le paramétrage, nous la retirons des profils.

Pour une amélioration du temps de calcul sur vos bulletins de paie, lorsque vous avez les rubriques de taxes sur les salaires présentes mais non calculées du fait que le dossier n'est pas soumis à la taxe sur les salaires, nous apportons la modification ci-dessous.

Création de la variable de paie C160 « Test prorata TVA »

Variable : C160 Test prorata TVA

Prédéfini	CEGID	
Code	C160	
Libellé	Test prorata TVA	Nature : Test
Thème	Calcul de la paie	

Test Bloc Note

Si Variables de paie ▼ 0160 ... Prorata TVA taxe sur <> s Valeur (coef, taux, quant ▼ 0

FIN ▼

Alors Valeur (coef, taux, quant ▼ 1 1 **FIN** ▼

Sinon Valeur (coef, taux, quant ▼ 0 0 **FIN** ▼

Cette variable de paie est indiquée en critère d'application des cotisations suivantes :

- 9200 « Taxe sur les salaires Taux normal »
- 9202 « Taxe sur les salaires 1er taux »
- 9204 « Taxe sur les salaires 2ème taux »

Modification du libellé de la cotisation 9204 qui devient « Taxe sur les salaires 2ème taux » au lieu de « Taxe sur les salaires 2ie taux »

15. Profils

Les profils ci-dessous n'étant plus à utiliser sont fermés au niveau CEGID.

Profil	Libellé
005	Cadre ETAM
008	Apprenti +10
016	Contrat CIE avant 01/01/2002
017	Temps partiel Exo 30 %
018	Contrat de qualification
020	Contrat d'orientation
023	Contrat Emploi Solidarité
024	Contrat CES Consolidé
028	Embauche 1er Salarié
030	Contrat ZFU
033	Réduction cotisations repas
034	1er minoration loi Aubry II
035	Allègement loi Aubry 2 35 H
036	35 H + 10 % congés payés
037	35 H + ZRR
038	2ieme minoration loi aubryII
040	Réduction bas salaire cas général
041	Réduction bas salaire hôtellerie
042	Réduction bas salaire BTP
043	Réduction ZRR cas général
044	Réduction transport routier
047	35 H + maj. 32 H
048	35 H + ZRR + 10 % C.P
050	35 H + Maj. 32 H + 10% CP
053	35 H + ZRR + Maj 32 H
054	35 H + ZRR + Maj 32 H + 10%CP
055	Temps partiel sans exonération
056	Embauche 1er salarié avant 1999
058	Embauche en ZRR
059	Réduction bas salaire ZRR BTP
060	Réduction ZRR Hôtellerie
067	Réduction sans horaire (VRP)
068	FNAL contrat ZFU
069	Transport contrat ZFU
085	35 H + Maj ZRU ZFU
086	35 H + Maj Transport routier
089	ZFU 6ième année Exo 60%

Profil	Libellé
090	ZFU 7ième année Exo 40%
091	ZFU 8ième année Exo 20%
092	RTT Hôtellerie 39 heures
093	RTT Hôtellerie 40 heures
094	RTT Hôtellerie 41 heures
100	Réduction bas salaire Corse
102	Contrat CIE + 50 Ans
106	35 heures Corse + maj Franzoni
108	Loi Fillon Cas général
110	Loi Fillon Aubry II GMR2
112	Loi Fillon cas général + BTP
114	Loi Fillon Aubry II + BTP
116	Loi Fillon Transport rout 35 H
118	Minoration Loi Fillon 35 H
120	Minoration Fillon Cum tps part 30 %
122	Minoration Loi Fillon BTP
124	Loi Fillon Transport Routier 39/43H
224	Minoration Fillon Cum tps part BTP
236	Loi Fillon notaire 1 à 19
238	Loi Fillon notaire + 19
240	Contrat de qualification notaire
282	Jeunes entreprises innovantes
284	Contrat RMA exo 100 % <24/03/05
286	Contrat RMA exo départem <24/03/05
288	Exo loi DOM 130 %
290	Exo loi DOM BTP 130 %
292	Exo loi DOM 140 %
294	Exo loi DOM 150 %
302	Contrat d'avenir
360	Exonération service à la personne
362	Loi Fillon 1 à 19 salariés
364	Loi fillon BTP 1 à 19 salariés
384	Réduc. dégressive ZRU
396	Cotisations chômage cas général
398	Cotisations chômage apprentis
470	Gestion du CICE salariés sortis

Si vous calculez pour un salarié un bulletin de paie qui utiliserait un profil fermé, vous obtenez le message d'information « Avertissement – Pour le salarié 00000002 : le profil XXX est fermé mais il est toujours utilisé » mais les informations des profils seront calculées.

16. Plan de paie

Maladie supplémentaire Alsace-Moselle apprenti

Ajout de l'élément national 8260 « Maladie Alsace Moselle PS » en part salariale de la rubrique 50M4 « Maladie suppl. AM MSA > 0.79 SMIC » car il était manquant.

Prime de bilan

La rémunération 1054 « Prime de bilan » alimente dorénavant le cumul 11 « Base CP dixième ».

Taux contribution assurance chômage AEM

Correction du taux repris dans les AEM (élément national 0095 « Taux contribution chômage spectacle ») qui ne prenait pas en compte la réduction salariale au 01/10/2018.

17. Plan de paie du 23 avril 2019

DSN

Organismes

Création des organismes suivants :

X388 « ALAN DELEGATAIRE »

Institutions Paie et GRH : ALAN DELEGATAIRE

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution X388

Nom institution ALAN DELEGATAIRE

Abrégé ALAN DELEGATAIRE

Code DADSU GALAN1 Utilisable N4DS

X389 « MUTUELLE PREVIFRANCE »

Institutions Paie et GRH : MUTUELLE PREVIFRANCE

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution X389

Nom institution MUTUELLE PREVIFRANCE

Abrégé MUTUELLE PREVIFRA

Code DADSU APREV1 Utilisable N4DS

X390 « ARP-AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE »

Institutions Paie et GRH : ARP-AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution X390

Nom institution ARP-AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE

Abrégé ARP-AVIVA RETRAIT

Code DADSU AVIVA3 Utilisable N4DS

X391 « PRIMA »

Institutions Paie et GRH : PRIMA

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

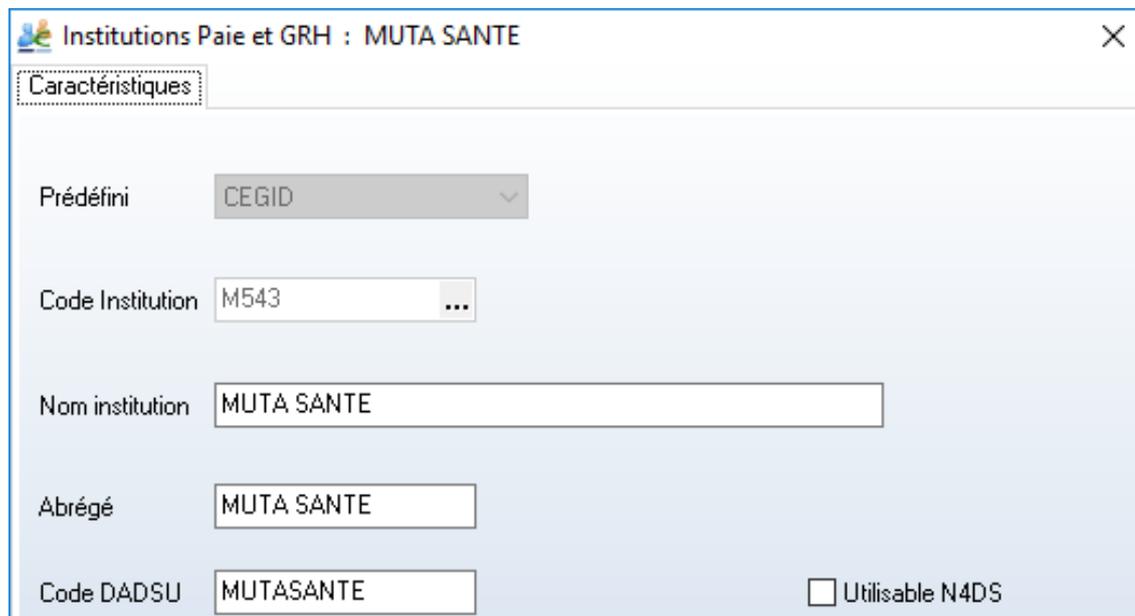
Code Institution X391

Nom institution PRIMA

Abrégé PRIMA

Code DADSU DPRIM1 Utilisable N4DS

M543 « MUTA SANTE »



Attention ! Avant d'indiquer ces codes institutions au niveau de vos organismes et caisses, vous devez vous assurer qu'il s'agit bien des codes présents sur vos fiches paramétrages.

Réduction LODEOM

Principes juridiques

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a modifié les dispositifs d'exonération pour les employeurs situés en Outre-Mer (LODEOM). Cette réforme est applicable aux périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le dispositif nécessitait un décret d'application, qui a été publié au Journal Officiel du 17 mars 2019 (Décret 2019-199 du 15 mars 2019 relatif à l'exonération de cotisations sociales applicable aux employeurs implantés en outre-mer)

Ce décret détaille les modalités de calcul de l'exonération, notamment les formules applicables sur les plages de dégressivité, ainsi que les modalités d'éligibilité des employeurs au régime d'exonération d'innovation et de croissance.

Barèmes spécifiques aux entreprises situées en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique et à la Réunion

L'exonération LODEOM voit son champ modifié. Désormais, cette exonération porte sur les mêmes cotisations et contributions que la réduction générale de cotisation. Sont ainsi concernées :

- Cotisations d'assurances sociales
- Cotisation d'allocations familiales

Note technique

- Contributions d'assurance chômage
- Cotisations de retraite complémentaire
- Fnal
- CSA
- Accident du travail.

Le calcul de l'exonération est désormais annualisé. Il existe 3 barèmes :

Barème de compétitivité

- Exonération totale jusqu'à 1,3 Smic
- Puis dégressive : $\text{Coeff} = 1,3 \times T / 0,9 \times (2,2 \times \text{Smic calculé pour un an} / \text{rémunération annuelle brute} - 1)$
- et nulle à 2,2 Smic

Barème de compétitivité renforcée

- o Exonération totale jusqu'à 1,7 Smic
- o Puis dégressive : $\text{Coeff} = 1,7 \times T \times (2,7 \times \text{Smic calculé pour un an} / \text{rémunération annuelle brute} - 1)$
- o et nulle à 2,7 Smic

Barème Innovation et croissance

Le décret précise que le barème ci-dessous indiqué est applicable sous réserve que les conditions cumulatives suivantes soient respectées :

- Les salariés sont principalement employés à la réalisation de projets innovants. Les salariés affectés aux tâches administratives, financières, logistiques et de ressources humaines n'ouvrent pas droit à l'exonération
- Les projets innovants s'entendent des projets ayant pour but l'introduction d'un bien, d'un service, d'une méthode de production ou de distribution nouveaux ou sensiblement améliorés sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné
- Ces projets sont réalisés dans les domaines d'activité suivants :
 - Télécommunication ;
 - Informatique, dont notamment programmation, conseil en systèmes et logiciels, tierce maintenance de systèmes et d'applications, gestion d'installations, traitement de données, hébergement et activités connexes
 - Edition de portails internet et de logiciels ;
 - Infographie, notamment conception de contenus visuels numériques
 - Conception d'objets connectés.

L'exonération du barème " Innovation et croissance" se calcule ainsi :

- Exonération totale jusqu'à 1,7 Smic
- En cas de revenu compris entre 170% et 250% du Smic : montant de l'exonération calculé sur 170% du SMIC
- En cas de revenus d'activité supérieurs à 250%, exonération dégressive jusqu'à 3,5 SMIC :
- $\text{Coeff} = 1,7 \times T \times (3,5 \times \text{Smic calculé pour un an} / \text{rémunération annuelle brute} - 1)$

- Et nulle à 3.5 SMIC

Barèmes spécifiques aux entreprises situées à Saint Barthélemy et Saint Martin

Il s'agit d'une exonération du paiement des cotisations à leur charge au titre de la législation de sécurité sociale sauf AT MP.

Barème de compétitivité de droit commun moins de 11 salariés

- o Exonération totale jusqu'à 1,4 Smic
- o En cas de revenu compris entre 1,4 et 2,5 Smic : montant de l'exonération calculé sur 1,4 SMIC
 - Puis exonération dégressive :
 - $\text{Coeff} = 1,4 \times T \times (3 \times \text{Smic} \times \text{nb d'heures rémunérées} / \text{rémunération mensuelle brute} - 1)$
- o et nulle à 3 Smic

Barème sectoriel

- Exonération totale jusqu'à 1,4 Smic
- Puis dégressive : $\text{Coeff} = 1,4 \times T / 1,6 \times (3 \times \text{Smic} \times \text{nb d'heures rémunérées} / \text{rémunération mensuelle brute} - 1)$
- et nulle à 3 Smic

Barème compétitivité renforcée

- Exonération totale jusqu'à 1,7 Smic
- En cas de revenu compris entre 1,7 et 2,5 Smic : montant de l'exonération calculé sur 1,7 SMIC
- Puis dégressive : $\text{Coeff} = 1,7 \times T / 2 \times (4,5 \times \text{Smic} \times \text{nb d'heures rémunérées} / \text{rémunération mensuelle brute} - 1)$
- et nulle à 4,5 Smic

Paramétrages

Eléments nationaux

Création des éléments nationaux suivants :

Code	Libellé	Valeur	Date de validité
1860	Coef 1 DOM Droit commun	1.30	01/01/2019
1862	Coef 2 DOM Sectoriel	1.40	01/01/2019
1864	Réduc dom <2019	0.00	01/01/2019
1866	Coef 1 DOM	1.40	01/01/2019
1868	Coef DOM -11	1.30	01/01/2019
1870	Réduction DOM -11 sal >2019	0.90	01/01/2019
1872	LODEOM droit commun >2019	1.00	01/01/2019
1874	Réduction DOM Droit commun >2019	2.20	01/01/2019
1876	LODEOM INOVATION 2019	1.70	01/01/2019
1878	LODEOM INNOVATION 2 2019	2.50	01/01/2019
1880	LODEOM INNOVATION 3	1.70	01/01/2019

1882	LODEOM INNOVATION 4	1.00	01/01/2019
1884	LODEOM INNOVATION 4	3.50	01/01/2019
1886	LODEOM RENFORCEE 1	1.70	01/01/2019
1888	LODEOM RENFORCEE	1.00	01/01/2019
1890	LODEOM RENFORCEE 2	2.70	01/01/2019
1892	SAINT BARTH COEF 1	1.40	01/01/2019

Mise à jour des éléments nationaux suivants :

Code	Libellé	Valeur	Date de validité
0173	Réduction DOM 1	0.209	01/01/2019
0175	Réduction DOM + 11 salariés	1.60	01/01/2019
0177	Réduction DOM droit commun 2	1.00	01/01/2019
0181	Réduction DOM renforcée 3	1.70	01/01/2019
0183	Réduction DOM Droit commun CICE	2.20	01/01/2019
0184	Réduction DOM -11 salariés	0.90	01/01/2019
0185	Plafonnement DOM -11 CICE	1.30	01/01/2019
0186	Réduction DOM + 11 salariés CICE	1.70	01/01/2019
0187	Réduc. DOM Droit commun + 11 CICE	3.50	01/01/2019

Cumuls

Création des cumuls suivants :

Code Cumul	Libellé du cumul
ZC0	Réduction LODEOM URSSAF
ZC1	Réduction LODEOM Retraite
ZC2	SMIC Réduction LODEOM
ZC3	Brut Réduction LODEOM

Rémunérations

Création des rémunérations suivantes :

- 9734 « SMIC LODEOM antérieur » : elle permet de régulariser le SMIC applicable depuis le début de l'année (cumul ZC2).
- 9736 « BRUT LODEOM antérieur » : elle permet de régulariser le brut applicable depuis le début de l'année (cumul ZC3).

Ces rémunérations ne se déclenchent que le premier mois d'application de la réduction. Elles sont ajoutées aux profils suivants :

- 388 « Réduction DOM -11 salariés »
- 390 « Réduction DOM +11 salariés »
- 392 « Réduction DOM renforcée »

Cotisations

Barème Saint Barthélemy

Création des cotisations suivantes :

- 58F0 « MSA Réduction DOM » : elle est ajoutée au profil DO0 « MSA Réduction DOM -11 salariés »
- 58F2 « MSA Réduction DOM sectorielle » : elle est ajoutée au profil DO2 « MSA Réduction DOM +11 salariés »
- 58F4 « MSA Réduction DOM renforcée » : elle est ajoutée au profil DO4 « MSA Réduction DOM renforcée »

Barème Guadeloupe, Guyane, Martinique et la Réunion

Création des rubriques de base ci-dessous :

Cotisation	Libellé
0096	Smic réduction LODEOM
0098	Brut Réduction LODEOM

Ces rubriques sont ajoutées aux profils 388 « Réduction DOM -11 salariés », 390 « Réduction DOM +11 salariés » et 392 « Réduction DOM renforcée »

Compétitivité

Cotisation	Libellé
9800	Réduction dégressive DOM -11 mens
9802	Réduction dégressive DOM -11 annuel
9812	Réduction dégressive DOM -11
9814	Réduction dégressive DOM -11 annuel
9816	Régl Réduction dégressive DOM -11
9830	Réduction dégressive DOM Retraite
9832	Réduction dégressive DOM retraite a
9834	Régl Réduction dégressive DOM ret

Ces cotisations sont ajoutées au profil 388 « Réduction DOM -11 salariés ».

Barème de compétitivité renforcée

Cotisation	Libellé
9804	Réduction dégr DOM sectorielle
9806	Réduction dégr DOM sectorielle
9818	Réduction dégressive DOM SECTORIEL
9820	Rédu. dégressive DOM SECTORIEL an
9822	Régl Réd dégressive DOM SECTO
9836	Réduction dégressive DOM Retraite
9838	Réduction dégressive DOM retraite a
9840	Régl Réduction dégressive DOM ret

Ces cotisations sont ajoutées au profil 390 « Réduction DOM +11 salariés ».

Innovation et croissance

Cotisation	Libellé
9808	Réduction dégressive DOM renforcée
9810	Réduction dégressive DOM renforcée
9824	Réduction dégressive DOM Renfo
9826	Réduction dégressive DOM Renfo
9828	Régl Réduction dégressive DOM renf

Cotisation	Libellé
9842	Réduction dégressive DOM Retraite
9844	Réduction dégressive DOM retraite a
9846	Régul Réduction dégressive DOM ret

Ces cotisations sont ajoutées au profil 392 « Réduction DOM renforcée ».

Profils

Création des profils suivants pour la réduction LODEOM de Saint Barthélémy.

DO0 « MSA Réduction DOM -11 salariés »

Code : DO0	Libellé : MSA Réduction DOM -11 salariés	Prédéfini Cegid : CEGID		
Type du Profil : Réduction Fillon / CICE		Thème du Profil :		
<u>Liste des Rubriques Associées</u>				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Base de cotisation	0042	Rémunérations non éligibles CICE		CEGID
Base de cotisation	0046	Smic Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID
Base de cotisation	0056	Smic Ant.Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID
Base de cotisation	0058	Rémunération CICE Mensuelle		CEGID
Cotisation	58F0	MSA Réduction dégressive DOM	✓	CEGID

Nombre de rubrique : 5 Profil : DO0 MSA Réduction DOM -11 salariés

DO2 « MSA Réduction DOM +11 salariés »

Code : DO2	Libellé : MSA Réduction DOM +11 salariés	Prédéfini Cegid : CEGID		
Type du Profil : Réduction Fillon / CICE		Thème du Profil :		
<u>Liste des Rubriques Associées</u>				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Base de cotisation	0042	Rémunérations non éligibles CICE		CEGID
Base de cotisation	0046	Smic Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID
Base de cotisation	0056	Smic Ant.Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID
Base de cotisation	0058	Rémunération CICE Mensuelle		CEGID
Cotisation	58F2	MSA Réduction dégressive DOM +11	✓	CEGID

Nombre de rubrique : 5 Profil : DO2 MSA Réduction DOM +11 salariés

DO4 « MSA Réduction DOM renforcée »

Code : DO4	Libellé : MSA Réduction DOM renforcée	Prédéfini Cegid : CEGID		
Type du Profil : Réduction Fillon / CICE	Thème du Profil :			
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Base de cotisation	0042	Rémunérations non éligibles CICE		CEGID
Base de cotisation	0046	Smic Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID
Base de cotisation	0056	Smic Ant.Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID
Base de cotisation	0058	Rémunération CICE Mensuelle		CEGID
Cotisation	58F4	MSA Réduction dégressive DOM renfo.	✓	CEGID
Nombre de rubrique : 5 Profil : DO4 MSA Réduction DOM renforcée				

Consignes déclaratives

Au niveau de la DSN, nous vous conseillons de régulariser les 3 mois précédents sur le mois d'avril 2019 de la manière suivante :

5884	Réduction dégressive DOM renf. CICE							
5884.R01	Rappel Réduction dégressive DOM ren	2 434,00				588,71	01/01/2019	31/01/2019
5884.R02	Rappel Réduction dégressive DOM ren	2 434,00				588,71	01/02/2019	28/02/2019
5884.R03	Rappel Réduction dégressive DOM ren	2 434,00				588,71	01/03/2019	31/03/2019
9700	Taux coefficient URSSAF					0,2248		
9702	Taux coefficient Chômage					0,0405		
9708	Taux coefficient Retraite					0,0601		
9808	Réduction dégressive DOM renforcée	2 434,00				-32,54		-792,02
9810	Réduction dégressive DOM renforcée	9 736,00				-32,54		-3 168,09
9824	Réduction dégressive DOM Renfo	2 434,00						-645,74
9826	Réduction dégressive DOM renfo	9 736,00						-2 582,96
9828	Régul Réduction dégressive DOM renf	2 434,00						-1 937,22
9830	Réduction dégressive DOM Retraite	2 434,00						-146,28
9832	Réduction dégressive DOM retraite a	9 736,00						-585,13
9834	Régul Réduction dégressive DOM ret	2 434,00						-436,85

Réduction Aide à domicile

Champ d'application

Les personnes morales et entreprises individuelles déclarées qui exercent, à titre exclusif, une activité de services à la personne auprès de publics dits « fragiles » bénéficient d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale (CSS art. L 241-10, III).

L'exonération est accordée pour les aides à domicile employées sous contrat à durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée pour remplacer les salariés absents ou dont le contrat de travail est suspendu, dans les conditions visées à l'article L 1242-2 du Code du travail.

L'exonération porte sur la fraction de la rémunération versée aux salariés en contrepartie de l'exécution des tâches effectuées au domicile à usage privatif, des personnes appartenant aux catégories suivantes :

- personnes âgées d'au moins 70 ans ;
- personnes ayant à charge un enfant ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;

- personnes titulaires soit de l'élément de la prestation de compensation mentionnée au 1° de l'article L 245-3 du CASF, soit d'une majoration pour tierce personne servie au titre de l'assurance invalidité, de la législation des accidents du travail ou d'un régime spécial de sécurité sociale ou de l'article L 18 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- personnes d'au moins 60 ans se trouvant dans l'obligation de recourir à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie ;
- personnes remplissant la condition de perte d'autonomie requise pour la perception de l'APA ;
- bénéficiaires soit de prestations d'aide-ménagère aux personnes âgées ou handicapées, soit de prestations d'aide et d'accompagnement des familles en difficulté au titre de l'aide sociale légale ou dans le cadre d'une convention conclue entre ces associations ou organismes et un organisme de sécurité sociale.

Etendue de l'exonération

Avant 2019 : l'exonération portait sur les cotisations patronales d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès et vieillesse) et d'allocations familiales afférentes aux rémunérations versées à ces salariés.

A compter des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2019, l'exonération porte également sur :

Contributions solidarité autonomie, Fnal, assurance chômage, cotisations d'accidents du travail et maladies professionnelles, à hauteur du taux fixé par arrêté pour la réduction générale (0.78) et retraite complémentaire.

Pour le calcul de l'exonération : une dégressivité est mise en place pour les structures privées

Lorsque la rémunération est inférieure à 1,2 Smic, l'exonération de cotisations et contributions patronales est totale.

À partir de ce seuil, l'exonération devient dégressive jusqu'à 1,6 Smic.

Lorsque le salaire annuel brut est égal ou supérieur au SMIC majoré de 20%, le montant annuel de l'exonération est égal au produit de la rémunération annuelle brute versée au salarié par un coefficient déterminé par l'application de la formule suivante :

$$\text{Coefficient} = 1.2 \times T / 0.4 \times (1.6 \times \text{Smic calculé pour un an} / \text{rémunération annuelle brute} - 1)$$

Pour la valeur T, le SMIC et la rémunération à prendre en compte, on applique les modalités déterminées par D 241-7 (c'est à dire allègement général de cotisations patronales)

Paramétrages

Eléments nationaux

Création des éléments nationaux suivants :

Code	Libellé	Date de validité	Valeur	Objet
0695	Aide à domicile Coef 1	01/01/2019	1,2	Coefficient de la réduction
0697	Aide à domicile Coef 2	01/01/2019	0,4	Numérateur de la réduction
0698	Aide à domicile >2019	01/01/2019	1	Déclenche le nouveau calcul

0699	Aide à domicile Coef 3	01/01/2019	1,6	Coefficient multiplicateur du SMIC
-------------	------------------------	------------	-----	------------------------------------

Cumuls

Création des cumuls suivants :

Code Cumul	Libellé du cumul	Objet
ZB0	Réduction Aide domicile URSSAF MENS	Il permet de stocker la réduction partie « URSSAF » à comparer à la réduction annuelle
ZB1	Réduction Aide domicile Retraite	Il permet de stocker la réduction partie « Retraite » à comparer à la réduction annuelle
ZB2	SMIC Réduction Aide à domicile	Stocke le SMIC pour le calcul de la réduction dégressive Aide à domicile
ZB3	Brut réduction Aide à domicile	Cumule l'assiette soumise à la réduction

Rémunération

Création de la rémunération 9726 « SMIC Aide antérieur Paie en cours »

Rémunération : 9726 SMIC Aide antérieur Paie en cours

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN | Activités

Prédéfini: CEGID

Code: 9726 Libellé: SMIC Aide antérieur Paie en cours

Nom court: SMIC Aide antérie

Thème: Salaires

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des USS

A ajouter dans le coût global du salarié

Permet de saisir le SMIC applicable à l'Aide à domicile des mois précédents

Rémunération : 9726 SMIC Aide antérieur Paie en cours

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN | Activités

Type de calcul effectué: Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>			Éléments variables
Valeur				
Montant				
Quantité	Quantité			
Imprimable/Décimales	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	...
Maximum	<<Aucun>>	...

Alerte: ...

Elle alimente le cumul ZB2 « SMIC Réduction Aide à domicile »

Cotisations

Bases de cotisation

Cotisation	Libellé
0092	Smic réduction aide à domicile
0094	Brut Réduction aide à domicile

Cotisations

Cotisation	Libellé
00B0	Limite 1.6 SMIC PEC Aide à domicile
00B2	Limite 1 SMIC Contrat en cours
00B4	BRUT Fillon Contrat en cours
00B6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours

Cotisation de régularisation de l'ancienne exonération

Cotisation	Libellé	Objet
2760	Vieillesse déplafonnée	Réintègre la part patronale de la cotisation vieillesse déplafonnée dans le cumul ZB0 « Réduction Aide domicile URSSAF MENS »
2762	Maladie	Réintègre la part patronale de la cotisation Maladie dans le cumul ZB0 « Réduction Aide domicile URSSAF MENS »
2764	Vieillesse tranche A	Réintègre la part patronale de la cotisation vieillesse plafonnée dans le cumul ZB0 « Réduction Aide domicile URSSAF MENS »
2766	Allocations familiales	Réintègre la part patronale de la cotisation Allocations familiales dans le cumul ZB0 « Réduction Aide domicile URSSAF MENS »

Régime général

Cotisation	Libellé
9710	Réduction Aide à domicile mensuelle
9712	Réduction Aide à domicile annuelle
9714	Réduction Aide à domicile URSSAF
9716	Réduction annuelle
9718	Régul. Réd. Aide à domicile URSSAF
97K0	Réduction aide à domicile retraite
97K2	Réduction retraite annuelle
97K4	Régul. Réduc. aide dom retraite

Modification des bases de cotisation des cotisations suivantes :

La variable de paie CKU4 « Base SS aide domicile déplafonnée » remplace la base de la cotisation 1002 « Base aide à domicile autres publics » dans les cotisations suivantes :

- 2002 « Maladie »
- 2062 « Vieillesse dépl. »

Note technique

- 2092 « Allocations familiales »
- 2122 « Accident du travail »
- 53P4 « Réduction Maladie PS Service »
- 5812 « Contribution solidarité d'autonomie »

La variable de paie CKU6 « Base SS aide domicile plafonnée » remplace la Tranche 1 de la base de cotisation 1002 « Base aide à domicile autres publics » dans les cotisations suivantes :

- 2032 « Ass. Vieillesse TA »
- 2152 « FNAL TA aide à domicile »

Profils

Les profils suivants ont été mis à jour :

- 416 « Aide domicile + Réduction générale 1 à 20 »
- 418 « Aide domicile + Réduction générale + 20 »

Création des profils suivants :

- LY4 « Aide domicile + Réduction générale élargie »

Code : LY4		Libellé : Aide domicile + Réduction générale		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Exonération			
<u>Liste des Rubriques Associées</u>					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	0222	Heures service à la personne	✓	CEGID	
Rémunération	0224	Heures aide à domicile	✓	CEGID	
Rémunération	9706	Brut PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9708	Brut habituel PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9710	Rém non impactée PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9712	Brut hors rém non impactées		CEGID	
Rémunération	9714	Brut habituel hors rém non impactée		CEGID	
Rémunération	9716	SMIC hors absence		CEGID	
Rémunération	9718	Nombre d'hs/hc		CEGID	
Rémunération	9720	Majo SMIC H S/HC Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9722	SMIC hors H S/HC Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9726	SMIC Aide antérieur Paie en cours		CEGID	
Base de cotisation	0042	Rémunérations non éligibles CICE		CEGID	
Base de cotisation	0058	Rémunération CICE Mensuelle		CEGID	
Base de cotisation	0062	Smic loi Fillon aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	0064	Brut hors H S loi Fillon aide domici		CEGID	
Base de cotisation	0092	Smic réduction aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	0094	Brut Réduction aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	1002	Base aide à domicile autres publics		CEGID	
Base de cotisation	1442	Base aide à domicile		CEGID	
Cotisation	00A0	Limite 1.6 SMIC Paie en cours		CEGID	
Cotisation	00A2	Limite 1 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00A4	BRUT Fillon Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00A6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B0	Limite 1.6 SMIC PEC Aide à domicile		CEGID	
Cotisation	00B2	Limite 1 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B4	BRUT Fillon Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	2002	Maladie	✓	CEGID	
Cotisation	2032	Ass. Vieillesse TA	✓	CEGID	
Cotisation	2062	Vieillesse dépl.	✓	CEGID	
Cotisation	2092	Allocations familiales	✓	CEGID	
Cotisation	2122	Accident du travail	✓	CEGID	
Cotisation	2152	FNAL TA	✓	CEGID	

Cotisation	2628	Vieillesse déplafonnée	✓	CEGID
Cotisation	2714	Maladie & Ass. Vieil.	✓	CEGID
Cotisation	2716	Vieillesse tranche A	✓	CEGID
Cotisation	2718	FNAL TA	✓	CEGID
Cotisation	2722	Contribution solidarité d'autonomie	✓	CEGID
Cotisation	2724	Accident du travail	✓	CEGID
Cotisation	2760	Vieillesse déplafonnée		CEGID
Cotisation	2762	Maladie & Ass. Vieil.		CEGID
Cotisation	2764	Vieillesse tranche A		CEGID
Cotisation	2766	Allocations familiales		CEGID
Cotisation	5010	Maladie supplément. Alsace Moselle	✓	CEGID
Cotisation	53A0	Base complément maladie		CEGID
Cotisation	53A2	Limite 2.5 SMIC Contrat en cours		CEGID
Cotisation	53A4	Complément Maladie	✓	CEGID
Cotisation	53A6	Déduction complément maladie PP	✓	CEGID
Cotisation	53A8	Allègement cotisation maladie PP		CEGID
Cotisation	53P4	Réduction Maladie PS Service		CEGID
Cotisation	53P6	Réduction Maladie PS Aide dom		CEGID
Cotisation	54Z4	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID
Cotisation	54Z6	Limite 3.5 SMIC Contrat en cours		CEGID
Cotisation	54Z8	Base complément AF		CEGID
Cotisation	54Z9	Prorata rémunération soumise 5.25 %		CEGID
Cotisation	5500	Complément Allocations familiales	✓	CEGID
Cotisation	5508	Régularisation Complément AF	✓	CEGID
Cotisation	55D0	Allègement cpt alloc. familiale		CEGID
Cotisation	5812	Contribution solidarité d'autonomie	✓	CEGID
Cotisation	5840	Taux coefficient loi fillon (+20)		CEGID
Cotisation	5844	Réduction loi Fillon cas général	✓	CEGID
Cotisation	5876	Réduction Fillon annuelle		CEGID
Cotisation	5884	Régularisation réduction loi Fillon	✓	CEGID
Cotisation	9700	Taux coefficient UR SSAF		CEGID
Cotisation	9702	Taux coefficient Chômage		CEGID
Cotisation	9708	Taux coefficient Retraite		CEGID
Cotisation	9740	Réduction patronale mensuelle		CEGID
Cotisation	9742	Réduction patronale 2019 annuelle		CEGID
Cotisation	9744	Réduction générale UR SSAF	✓	CEGID
Cotisation	9746	Réduction annuelle		CEGID

Cotisation	9748	Régul. réduction générale UR SSAF	✓	CEGID
Cotisation	9770	Réduction générale retraite	✓	CEGID
Cotisation	9772	Réduction retraite annuelle		CEGID
Cotisation	9774	Régularisation réduction retraite	✓	CEGID
Cotisation	97H8	Taux coefficient Chômage		CEGID
Cotisation	97I0	Réduction Aide à domicile mensuelle		CEGID
Cotisation	97I2	Réduction Aide à domicile annuelle		CEGID
Cotisation	97I4	Réduction Aide à domicile UR SSAF	✓	CEGID
Cotisation	97I6	Réduction annuelle		CEGID
Cotisation	97I8	Régul. Réd. Aide à domicile UR SSAF	✓	CEGID
Cotisation	97K0	Réduction aide à domicile retraite	✓	CEGID
Cotisation	97K2	Réduction retraite annuelle		CEGID
Cotisation	97K4	Régul. Réduc. aide dom retraite	✓	CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID
Cotisation	9996	Assiette déclarative CICE		CEGID

Nombre de rubrique : 87 Profil : LY4 Aide domicile + Réduction générale

- LY6 « MSA Aide domicile + Réduction générale élargie »

Code : LY6		Libellé : MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Exonération			
<u>Liste des Rubriques Associées</u>					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	0222	Heures service à la personne	✓	CEGID	
Rémunération	0224	Heures aide à domicile	✓	CEGID	
Rémunération	9700	Limite 1 SMIC antérieure		CEGID	
Rémunération	9702	BRUT réduction antérieur		CEGID	
Rémunération	9704	Limite 1.6 SMIC Antérieure		CEGID	
Rémunération	9706	Brut PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9708	Brut habituel PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9710	Rém non impactée PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9712	Brut hors rêm non impactées		CEGID	
Rémunération	9714	Brut habituel hors rêm non impactée		CEGID	
Rémunération	9716	SMIC hors absence		CEGID	
Rémunération	9718	Nombre d'hs/hc		CEGID	
Rémunération	9720	Majo SMIC H S/HC Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9722	SMIC hors H S/HC Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9726	SMIC Aide antérieur Paie en cours		CEGID	
Base de cotisation	0042	Rémunérations non éligibles CICE		CEGID	
Base de cotisation	0058	Rémunération CICE Mensuelle		CEGID	
Base de cotisation	0062	Smic loi Fillon aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	0064	Brut hors H S loi Fillon aide domici		CEGID	
Base de cotisation	0092	Smic réduction aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	0094	Brut Réduction aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	1002	Base aide à domicile autres publics		CEGID	
Base de cotisation	1442	Base aide à domicile		CEGID	
Cotisation	00A0	Limite 1.6 SMIC Paie en cours		CEGID	
Cotisation	00A2	Limite 1 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00A4	BRUT Fillon Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00A6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B0	Limite 1.6 SMIC PEC Aide à domicile		CEGID	
Cotisation	00B2	Limite 1 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B4	BRUT Fillon Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	50M0	Maladie suppl. Alsace Moselle MSA	✓	CEGID	
Cotisation	53A0	Base complément maladie		CEGID	
Cotisation	53A2	Limite 2.5 SMIC Contrat en cours		CEGID	

Cotisation	53B6	Complément Maladie MSA	✓	CEGID
Cotisation	53B8	Déduction complément maladie PP MSA	✓	CEGID
Cotisation	53C0	Allègement cotisation maladie PP		CEGID
Cotisation	54Z4	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID
Cotisation	54Z6	Limite 3.5 SMIC Contrat en cours		CEGID
Cotisation	55A0	Complément AF MSA	✓	CEGID
Cotisation	55A2	Régularisation Complément AF MSA	✓	CEGID
Cotisation	55D0	Allègement cpt alloc. familiale		CEGID
Cotisation	55T4	ANEFA-AFNCA-PROVE A	✓	CEGID
Cotisation	55T8	Service de Santé au Travail s/TA	✓	CEGID
Cotisation	56T0	Cotisation ASCPA	✓	CEGID
Cotisation	9700	Taux coefficient UR SSAF		CEGID
Cotisation	9702	Taux coefficient Chômage		CEGID
Cotisation	9708	Taux coefficient Retraite		CEGID
Cotisation	9740	Réduction patronale mensuelle		CEGID
Cotisation	9742	Réduction patronale 2019 annuelle		CEGID
Cotisation	97H8	Taux coefficient Chômage		CEGID
Cotisation	97I0	Réduction Aide à domicile mensuelle		CEGID
Cotisation	97I2	Réduction Aide à domicile annuelle		CEGID
Cotisation	97T4	Réduction générale MSA	✓	CEGID
Cotisation	97T6	Réduction annuelle		CEGID
Cotisation	97T8	Régularisation réduction MSA	✓	CEGID
Cotisation	97W0	Réduction générale retraite	✓	CEGID
Cotisation	97W2	Réduction retraite annuelle		CEGID
Cotisation	97W4	Régularisation réduction retraite	✓	CEGID
Cotisation	97X0	Réduction Aide à domicile MSA	✓	CEGID
Cotisation	97X2	Réduction annuelle		CEGID
Cotisation	97X4	Régul. Réd. Aide à domicile MSA	✓	CEGID
Cotisation	97Z0	Réduction MSA Retraite	✓	CEGID
Cotisation	97Z2	Réduction MSA Retraite annuelle		CEGID
Cotisation	97Z4	Régularisation Réduc. Retraite MSA	✓	CEGID
Cotisation	99Z6	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID
Cotisation	99M6	MSA Assiette déclarative CICE		CEGID

Nombre de rubrique : 68 Profil : LY6 MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie

Principe de fonctionnement

Le mode de fonctionnement est toujours le même par rapport à l'ancien mode de calcul. Nous vous demandons de saisir dans les rémunérations 0222 « Heures service à la personne » et 0224 « Heures aide à domicile » les heures pour chaque activité. Cela permet de répartir la rémunération entre les 2 activités et donc d'appliquer la réduction correspondante.

La seule contrainte pour le 1^{er} mois avec la nouvelle réduction, est que nous vous demanderons de saisir le montant du SMIC des mois précédents du contrat dans la rubrique 9726, pour que la réduction annuelle se calcule correctement.

Exemple :

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0010	Appointement	151,67			1 825,46
0222	Heures service à la personne				
0224	Heures aide à domicile				151,67
1974	Complément d'heures				
2016	Heures supplémentaires 25 %				
2018	Heures supplémentaires 50 %				
2022	Heures supplémentaires 10 %				
2024	Heures supplémentaires 20 %				
2028	Heures complémentaires 25%				
2110	Heures complémentaires 10%				
2118	Hrs compl. au delà 10ème 25%				
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir				
37Z0	Jours calendaires déduction plafond				
37Z2	Jours calendaires calculés	30,00			
37Z4	Prorata Plafond calculé	1,00000			
3810	Trentième calculé	30,00			
3816	Prorata Trentième	1,00			
6968	Absence congés payés				
6970	Indemnité congés payés				
6980	Indemnité compens. congés payés				
6992	Absence heures congés payés				
8100	Heures suppl non imposables				
9700	Limite 1 SMIC antérieure				
9702	BRUT réduction antérieure				
9704	Limite 1.6 SMIC Antérieure				
9706	Brut PAIE EN COURS				1 825,46
9708	Brut habituel PAIE EN COURS				1 825,46
9710	Rém non impactée PAIE EN COURS				
9712	Brut hors rém non impactées				1 825,46
9714	Brut habituel hors rém non impactée				1 825,46
9716	SMIC hors absence				1 521,22
9718	Nombre d'hs/hc				
9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours				
9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours				1 521,22
9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours				
9726	SMIC Aide antérieur Paie en cours				4 563,66
970	Réduction Aide à domicile mensuelle	1 825,46		-32,14	-586,70
9702	Réduction Aide à domicile annuelle	7 301,84		-32,14	-2 346,81
9704	Réduction Aide à domicile URSSAF	1 825,46			-476,99
9706	Réduction annuelle	7 301,84			-1 907,97
9708	Régul. Réd. Aide à domicile URSSAF				-286,41
9710	Réduction générale Pôle Emploi				
9712	Réduction Pôle Emploi annuelle				
9714	Régularisation Réduc. Pôle Emploi				
9716	Réduction aide à domicile retraite	1 825,46			-109,71
9718	Réduction retraite annuelle	7 301,84			-438,84
9720	Régul. Réduc. aide dom retraite				-329,13

Heures complémentaires

Création des rubriques d'heures complémentaires suivantes :

- 2110 « Heures complémentaires 10% »

Rémunération : 2110 Heures complémentaires 10%

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 2110 | Libellé: Heures complémentaires 10%

Nom court: Heures complément

Thème: Heures Complémentaires

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien | A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Heures complémentaires (temps partiel) exonérées majorées de 10%. Réduction de cotisation salariale

Rémunération : 2110 Heures complémentaires 10%

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Base * Taux * Coeff

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables	Variables de paie	Valeur	
Valeur		C8K4	1.1	
Montant	Heure	Taux horaire Heures s...		
Quantité	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Imprimable/Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

- 2118 « Hrs complémentaires au delà 10^{ème} »

Rémunération : 2118 Hrs complémentaires au delà 10ème

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 2118 Libellé Hrs complémentaires au delà 10ème

Nom court Heures complément

Thème Heures Complémentaires

Activité <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Heures complémentaires (temps partiel) exonérées. Réduction de cotisation salariale
Valorisées par défaut au taux horaire du salarié majoré de 25%.

Coefficient : EN 1416 personnalisable.

Rémunération : 2118 Hrs complémentaires au delà 10ème

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Base * Taux * Coeff

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables	Variables de paie	Eléments nationaux	
Valeur		C8K4	1416	
Montant	Heure	Taux horaire Heures s...	Tx hrs complémentaire...	
Quantité		<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Imprimable/ Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

- 2050 « Heures complémentaires 25% »

Rémunération : 2050 Heures complémentaires 25%

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 2050 Libellé Heures complémentaires 25%

Nom court Heures complément

Thème Heures Complémentaires

Activité <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Heures complémentaires (temps partiel) exonérées. Réduction de cotisation salariale
Valorisées au taux horaire du salarié majoré de 25%

Rémunération : 2050 Heures complémentaires 25%

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Base * Taux * Coeff

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables	Variables de paie	Valeur	
Valeur		C8K4	1.25	
Montant	Heure	Taux horaire Heures s...		
Quantité		<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Imprimable/ Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 2

Ces rémunérations ont été ajoutées aux profils suivants :

Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Cas Particuliers	366	Gestion des Heures Sup -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	368	Gestion des Heures Sup +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	378	Gestion des Heures Sup -20 Notaire	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	380	Gestion des Heures Sup +20 Notaire	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	LA2	MSA Heures Sup exo -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	MO2	MSA Heures suppl exo +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	

Assiette sur le PMSS en cas d'entrée/sortie

Nous vous donnons la possibilité de proratiser le PMSS en trentième en cas d'entrée ou de sortie, lorsque celui-ci sert d'assiette aux cotisations suivantes :

- 8520 « Forfait mutuelle non cadre »
- 8522 « Forfait mutuelle cadre »

Élément national

Création de l'élément national 0592 « Mutuelle prorata plafond E/S »

Eléments nationaux : Mutuelle prorata plafond E/S

Caractéristiques | Commentaire

Prédéfini: CEGID

Code: 0592

Libellé: Mutuelle prorata plafond E/S

Date de validité: 01 janv. 2010

Libellé abrégé: Mutuelle prorata

Valeur: 0,0000

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Général

Convention collective: Toutes les conventions

Type monétaire Prise en compte du décalage de paie

Régime Alsace Moselle

Eléments nationaux : Mutuelle prorata plafond E/S

Caractéristiques | **Commentaire**

Sa valeur par défaut est à 0 : renvoie du plafond mensuel non proratisé (fonctionnement d'origine)

Dupliquer cet élément national avec la valeur 1 et la date d'application désirée pour que le plafond soit proratisé en 30ème en cas sd'entrée ou de sortie du salarié

Personnalisable jusqu'au niveau SALARIE

Variable de paie

Création de la variable de paie CJY8 « Mutuelle Prorata PMSS E/S »

Variable : CJY8 Mutuelle Prorata PMSS E/S

Prédéfini : CEGID

Code : CJY8

Libellé : Mutuelle Prorata PMSS E/S

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test : Bloc Note

Si : Eléments nationaux 0592 ... Mutuelle prorata plaf = Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

Alors : Eléments nationaux 0001 ... Plafond SS FIN

Sinon : Variables de paie 9178 ... Plafond proratisé Ent FIN

Variable de paie 9178 « Plafond proratisé Entrée/Sortie »

Variable : 9178 Plafond proratisé Entrée/Sortie

Prédéfini : CEGID

Code : 9178

Libellé : Plafond proratisé Entrée/Sortie

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test : Bloc Note

Si : Variables de paie 0135 ... Date de sortie sur le = Valeur (coef, taux, quant) 1

OR : Variables de paie 0193 ... Entrée du salarié en = Valeur (coef, taux, quant) 1

FIN

Alors : Eléments nationaux 0001 ... Plafond SS * Variables de paie 0030 ... Trentième paie en col

FIN

Sinon : Eléments nationaux 0001 ... Plafond SS FIN

La variable de paie CJY8 « Mutuelle Prorata PMSS E/S » remplace l'élément national 0001 « plafond SS » en base des cotisations suivantes :

- 8520 « Forfait mutuelle non cadre PMSS »
- 8522 « Forfait mutuelle cadre PMSS »

Plan de paie

Complément maladie part patronale

Pour éviter que le complément maladie part patronale ne se déclenche en cas de SMIC négatif sur le contrat, nous modifions le critère d'application : ajout de la condition SMIC positif

Variable de paie CH92 « Déclenchement Complément MALADIE »

Variable : CH92 Déclenchement Complément MALADIE

Prédéfini : CEGID
 Code : CH92
 Libellé : Déclenchement Complément MALADIE
 Nature : Test
 Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Variables de paie 3950 Cum31 Base SS gliss > c Base d'une rubrique coti: 53A2 Limite 2.5 SMIC Contr.

AND Base d'une rubrique coti: 53A2 Limite 2.5 SMIC Cont > rs Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant) 1 1 **FIN**

Sinon Valeur (coef, taux, quant) 0 0 **FIN**

Nombre de décimales de l'arrondi : 7 (de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

Assiette versement transport et FNAL plus de 20 salariés

Modification de la variable de paie 3654 « Base FNAL/VT Caisse CP » : la variable de paie CHW4 « FNAL/ VT majoré> 2019 » remplace la variable de paie CHX0 « Assiette FNAL/ VT majoré> 2019 » car cela appliquait un double coefficient en cas de cotisation à une caisse de congés payés pour les apprentis.

Variable : 3654 Base FNAL/VT Caisse CP

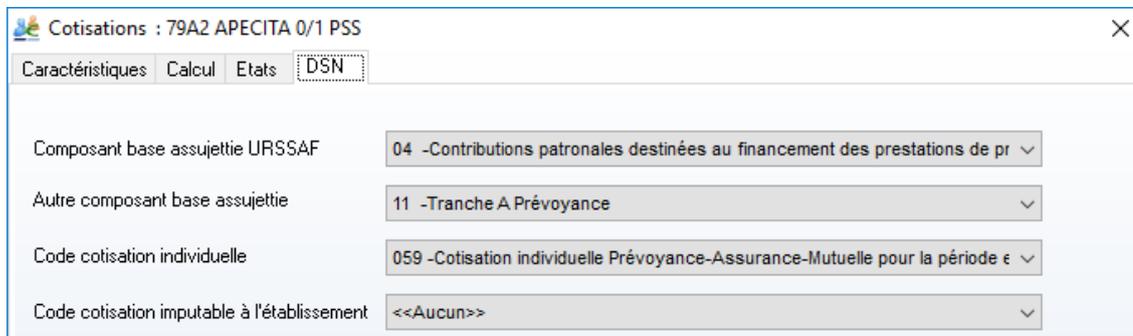
Prédéfini : CEGID
 Code : 3654
 Libellé : Base FNAL/VT Caisse CP
 Nature : Calcul
 Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Base d'une rubrique de base	1004	+
Variables de paie	CHW4	FIN

Base FNAL/Trspt Caisse Congés
 FNAL/ VT majoré> 2019

APECITA

Correction de l'onglet DSN des cotisations 79A2 « APECITA 0/1 PSS » et 79A4 « APECITA 1/4 PSS » qui sont à destination de la CPCEA, lorsque c'est cet organisme qui la collecte. Le code 059 remplace le code 105.



Cotisations : 79A2 APECITA 0/1 PSS

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF 04 -Contributions patronales destinées au financement des prestations de pr

Autre composant base assujettie 11 -Tranche A Prévoyance

Code cotisation individuelle 059 -Cotisation individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle pour la période €

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Codifications DUCS

Création des codifications DUCS suivantes :

Codification DUCS	Libellé	Codification
1E0481D	CNFPT CAS GENERAL	
1E0482D	CNFPT OPH	
1E0454D	RR CHOMAGE MALADIE	
1E0483D	CNFPT CAS GENERAL	
1E0484D	CNFPT EA CAE	
1E0616D	RR CHOMAGE ECRETEME	
1D0406A	CIF	
1D0406D	CIF	
1D0406P	CIF	

Entreprise de plus de 20 salariés

Création de l'élément dynamique 514 « Entreprise de plus de 20 salariés » de type boîte à cocher pour indiquer, si la société est de plus de 20 salariés.

514 Entreprise de plus de 20 salariés
✕

Caractéristiques

Prédéfini	CEGID ▼
Niveau de saisie	Dossier ▼
Convention collective	Toutes les conventions ▼
Code	514
Libellé zone	Entreprise de plus de 20 salar
Thème	Divers ▼
Type d'élément	Boîte à cocher ▼
Table dynamique associée	<input type="text"/> ...

Saisie du commentaire de l'élément : 514
✕

Caractéristiques

Type de l'élément	Élément dynamique ▼
Code de l'élément	514 ... Entreprise de plus de 20 salariés
Commentaire	Si cocher, alors entreprises de plus de 20 salariés, sinon entreprises de moins de 20 salariés.

Cet élément dynamique remplace l'élément national 0129 « FNAL test effectif » dans les variables suivantes :

- Test effectif FNAL +20

Variable : 0888 Test effectif FNAL +20

Prédéfini : CEGID
 Code : 0888
 Libellé : Test effectif FNAL +20
 Nature : Test
 Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si : Eléments dynamiques 0514 ... = Valeur (coef, taux, quant) 0
 FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quant) 1 1 FIN

Sinon : Valeur (coef, taux, quant) 0 0 FIN

- Test effectif FNAL +20

Variable : 1432 Test effectif FNAL +20

Prédéfini : CEGID
 Code : 1432
 Libellé : Test effectif FNAL +20
 Nature : Test
 Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si : Eléments dynamiques 514 ... Entreprise de plus de <> s Valeur (coef, taux, quant) 0
 FIN

Alors : Eléments nationaux 0126 ... FNAL + 20 salariés > FIN

Sinon : Eléments nationaux 0109 ... FNAL TA part patron FIN

Lors de l'accès au 1^{er} bulletin du dossier, il vous sera demandé de valoriser pour votre dossier cet élément dynamique.